

**Arrêté promulguant divers actes législatifs**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu l'article 74, lettre *g*, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

sur la proposition de son président,

*arrête* :

**Article unique** Les actes législatifs suivant sont promulgués :

1. Décret portant octroi d'un crédit de 17'100'000 francs destiné aux études et travaux relatifs au remplacement du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds, du 22 janvier 2019.
2. Décret portant octroi d'un crédit de 17'600'000 francs pour la rénovation et l'aménagement de la route située entre Les Ponts-de-Martel – La Sagne – La Corbatière, du 22 janvier 2019.
3. Décret portant octroi d'un crédit de 39'100'000 francs destiné aux études et travaux relatifs à l'assainissement et à la sécurisation du tunnel de La Clusette, du 22 janvier 2019.
4. Loi portant modification de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt) (Congé paternité), du 22 janvier 2019.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet **au 1<sup>er</sup> mai 2019**.

Neuchâtel, le 6 mars 2019

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. KURTH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND